Référence GALAXIE: 98

Numéro dans le SI local :	0293
Référence GESUP :	0293
Corps:	Professeur des universités
Article:	46-1
Chaire:	Non
Section 1:	21-Histoire, civilisation, archéol. et art des mondes anciens et
Section 2:	
Section 3:	
Profil:	Enseigner hist médiévale à ts niveaux (cours & TD)pour spécialistes & non-spécialistes en Lic,Mast,Doct.Rech portera ppalement sur l'Histoire culturelle & religieuse Europe latine(XIIe-XVe siècle)
Job profile :	The recruited teacher will teach medieval history at every class (lecture courses and guided studies) for specialists and non-specialists (Bachelor•s, Master•s and Doctorate). His university research will concern mainly the cultural and religious history of Latin Europa (12th • 15th centuries).
Research fields EURAXESS:	History Medieval history
Implantation du poste :	0632035V - UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
Localisation:	Clermont-Ferrand
Code postal de la localisation :	63000
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	49, BD FRANCOIS-MITTERRAND CS 60032
	63001 - CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Contact administratif : N° de téléphone : N° de Fax : Email :	CAROLE LECAMUS COORDONNATRICE SERVICE RECRUTEMENT 04.73.40.63.28 04.73.17.73.91 04.73.17.72.01 recrutement-enseignant.drh@uca.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2018
Mots-clés :	histoire médiévale ; occident latin ;
Profil enseignement : Composante ou UFR : Référence UFR :	UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines UFR LCSH
Profil recherche:	
Laboratoire 1 :	EA1001 (199213300W) - Centre d'Histoire Espaces et Cultures (EA 1001)
Dossier Papier	OUI
Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)	NON
Dossier transmis par courrier électronique	NON e-mail gestionnaire
Application spécifique	NON URL application

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PROFIL ENSEIGNEMENT DETAILLE:

L'enseignant recruté sera appelé à enseigner à tous les niveaux (L, M, D), y compris les concours, cours et TD. Il assurera un enseignement généraliste en histoire médiévale dans les deux premières années de Licence, et, le cas échéant, un enseignement plus spécialisé au niveau de la Licence 3 ; il participera aux enseignements de méthodologie et d'historiographie. Il devra aussi pouvoir intervenir en Licence devant des publics d'étudiants non-historiens. Il se rendra disponible pour contribuer aux diverses tâches collectives liées à la gestion du département d'histoire (responsabilités d'année, commissions pédagogiques, etc.) et plus largement à celles de l'université.

La personne recrutée devra montrer un intérêt pour les pédagogies innovantes mettant l'étudiant au centre de l'apprentissage, permettant la construction progressive de compétences et in fine la réussite de l'étudiant et mobilisant des approches hybrides qui intègrent les atouts du numérique.

Il s'engagera à concevoir des enseignements intégrant des pédagogies actives innovantes et les nouvelles approches numériques

Département d'enseignement, le cas échéant : Histoire

Lieu(x) d'exercice : LCSH, 29, boulevard Gergovia, 63000 Clermont-Ferrand

Equipe pédagogique : 24 EC

Nom directeur du département ou du responsable enseignement : Patrick FOURNIER

Tirecteur département : 04 73 34 65 74

Mail directeur ou responsable : patrick.fournier@uca.fr

URL département le cas échéant : http://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-

formations/licence-histoire-10144.kjsp

PROFIL RECHERCHE DETAILLE

Rattaché prioritairement à l'axe 2 du CHEC (*Processus des créations, usages et langages des arts*), dans lequel se retrouvent historiens et historiens de l'art, le poste suppose de son titulaire des recherches sur les communautés religieuses, la circulation des modèles dévotionnels, culturels et artistiques, la conception et l'usage des images dévotionnelles (notamment dans le culte des saints), l'usage du corps et du geste dans la pastorale. Les approches pluridisciplinaires sur un espace englobant préférentiellement la France, les mondes germaniques et l'Europe centrale, seront privilégiées.

Le titulaire du poste devra occuper des responsabilités dans l'administration de la recherche : au sein du centre, à la direction des axes de recherche, dans l'organisation des manifestations scientifiques. Il devra prouver sa capacité à conduire des projets nationaux et internationaux (ANR, contrats européens) et à conseiller les instances et associations culturelles en demande vis-à-vis de l'université. Il devra enfin participer à l'élaboration de l'Atlas historique du Massif Central.

Nom du laboratoire CHEC (Centre d'Histoire « Espaces & Cultures »)

Lieu d'exercice : MSH, 4, rue Ledru, 63000 Clermont-Ferrand

Nom directeur du laboratoire : Philippe BOURDIN

Tirecteur du laboratoire : 04 73 34 68 48

Mail directeur du laboratoire : philippe.bourdin@uca.fr

URL LABO : http://chec.univ-bpclermont.fr/

Descriptif du laboratoire :

Le Centre d'Histoire "Espaces & Cultures" (CHEC, Clermont-Ferrand), fondé en 1991, fort de 43 enseignants-chercheurs, d'une cinquantaine de doctorants, réunit archéologues, historiens, historiens de l'art, spécialistes de civilisations étrangères et musicologues. Équipe renouvelée par dix-huit recrutements depuis 2005, elle compte 18 HDR et 4 membres actifs ou honoraires de l'IUF. Elle valorise l'interdisciplinarité, les collaborations nationales et internationales (notamment avec l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne et plusieurs pays d'Europe centrale). Le CHEC a conduit ou conduit six projets de l'Agence nationale de la Recherche (ANR). Ses travaux portent principalement sur une histoire connectée des conflits politiques et des révolutions, une histoire sociale et culturelle du religieux, une histoire des créations artistiques, une archéologie et une histoire de l'anthropisation des espaces. Ils se déclinent pour le présent quinquennal autour des trois axes suivants : critique des pouvoirs, pouvoir de la critique ; processus des créations, usages et langages des arts ; archéologie et histoire des territoires : dynamiques et représentations.

Cette **archéologie des territoires** nourrit d'importants travaux de fouilles sur les sites du Puy de Dôme et de Néris-les-Bains, en Limagne et dans le Cantal. Ils permettent de mettre au jour le maillage urbain, la hiérarchie des pouvoirs politiques et économiques, les réseaux routiers, les aménagements agricoles, miniers et hydrauliques de la Gaule romaine. Il en va de même pour l'Auvergne et le Bourbonnais médiévaux, notamment considérés à travers les routes et les gués, les mottes castrales, l'implantation des ordres militaires et hospitaliers, le monachisme. Les résultats des enquêtes abondent le SIG DYSPATER (cartographie au 1:25 000°), et de nombreuses expositions avec les musées de Clermont-Ferrand et de Lezoux, notamment sur l'archéologie des textiles et de la céramique.

Le CHEC porte un intérêt particulier au patrimoine. La restauration des grands sanctuaires de Basse-Auvergne au XIXe siècle, les églises romanes auvergnates et bourbonnaises, la cathédrale de Clermont, le domaine de Randan, font l'objet de plusieurs travaux (fouilles, journées d'étude en lien avec des équipes du CNRS, contrats régionaux). Économie de l'art, choix et traités esthétiques, travail sur la vraisemblance, circulation des artistes et des artisans, techniques de la taille de pierre, des couvertures des toits, de l'écoulement des eaux, réemplois des fondations et des pierres des sanctuaires anciens, érosion du bâti, etc., sont quelques-unes des thématiques privilégiées, avec un fort souci comparatiste (avec les temples d'Angkor, le krak de Belvoir). Le CHEC répond aux sollicitations des collectivités territoriales, des associations culturelles, en appuyant scientifiquement des actions de mise en valeur patrimoniale par des expertises et des travaux de recherche en appui. Il a, par exemple, participé à la mise en valeur de l'œuvre musicale du compositeur Louis Grénon (XVIIIe siècle), redécouverte dans la cathédrale du Puy-en-Velay, au comité scientifique constitué par le

Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour soutenir la candidature de la Chaîne des Puys à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, au travail sur l'histoire du syndicalisme auvergnat initié par la même instance (exposition, colloque, catalogue et actes).

Le CHEC promeut un Atlas historique du Massif Central, et travaille dans le domaine de la cartographie historique en association avec l'EHESS et les fonds patrimoniaux clermontois (http://www.bibliotheques-clermontcommunaute.net/cartographie/). Il est à l'initiative de plusieurs bases de données en lien avec le Centre de Musique Baroque de Versailles (CMBV, CNRS) et l'Agence nationale de la Recherche, en partenariat avec plusieurs autres universités françaises : l'une sur les musiciens d'Église au XVIIIe siècle (MUSEFREM), l'autre sur les théâtres provinciaux (personnels, répertoires, scènes, spectateurs) sous la Révolution et l'Empire (THEREPSICORE). Leur élaboration a donné lieu à plusieurs rencontres scientifiques (au théâtre du Puy-en-Velay, au musée national du Costume de scène à Moulins, au musée de la Révolution française à Vizille, etc.).

Le CHEC coordonne deux collections aux Presses universitaires Blaise-Pascal (« Histoires croisées », « Études sur le Massif Central ») et une revue, Siècles, disponible en ligne (http://siecles.revues.org).

CONSIGNES CONCERNANT LES MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent <u>impérativement</u> être enregistrées sur le site internet GALAXIE (clôture des enregistrements sur GALAXIE, le 29 mars 2018 à 16 heures, heure de Paris)

https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp

Les candidats établissent <u>un dossier papier en 3 exemplaires identiques</u> (chacun dans une enveloppe, un destiné à M. Le Président de l'Université, deux autres pour les rapporteurs) **qu'ils regroupent pour envoi dans une seule enveloppe** en mentionnant sur chacune des 4 enveloppes leur nom et adresse ainsi que le N° et l'intitulé exact de l'emploi postulé et qu'ils adressent à :

Université Clermont Auvergne

Direction des Ressources Humaines
Pôle Développement des compétences
Service recrutement et mobilité
49, boulevard François Mitterrand
CS 60032
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

L'ensemble des documents doit être envoyé par voie postale ou déposé au plus tard à la date de clôture des inscriptions soit le jeudi 29 mars 2018 (dépôt avant 16 h à l'adresse ci-dessus ou envoi postal avant minuit, le cachet de la poste faisant foi) Il vous est vivement conseillé de demander aux services postaux une preuve de dépôt.

<u>Tout dossier ou document envoyé ou déposé hors délai sera déclaré irrecevable</u>

Tout dossier encore incomplet à la date limite d'envoi sera déclaré irrecevable

Le dossier de candidature comporte à l'exclusion de toute autre pièce non prévue par les textes (Arrêtés du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des MCF et PU) :

- 1 la déclaration de candidature (imprimée depuis Galaxie) datée et signée par le candidat ;
- 2 une copie d'une pièce d'identité avec photographie (recto/verso) ;
- 3 un curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages articles, réalisations et activités en mentionnant les travaux qui seront adressés lors de l'audition ;
- 4 une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés

identifiables.

- -au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 pour les candidats au concours de MCF
- -au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 pour les candidats au concours de PR;
- 5 une copie du rapport de soutenance du diplôme détenu **(rapport de soutenance de la thèse),** le cas échéant; Le document devra être sur papier à entête de l'université et les noms des rapporteurs doivent être
- 6 pour les candidats à un poste de professeur d'université, un exemplaire d'au moins un des travaux, ouvrages, articles, et réalisations mentionnés dans le curriculum vitae.
 - Les candidats au concours de MCF devront adresser les travaux mentionnés dans le curriculum vitae uniquement s'ils sont convoqués à une audition.

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.

En complément des pièces précédentes, <u>des pièces spécifiques doivent être jointes au dossier</u> suivant qu'il s'agit d'une candidature au titre de la mutation ou du détachement, ou lorsque le poste est publié au titre d'un autre article que l'art. 26 I 1° ou l'art. 46 1°.

Le candidat est invité à prendre connaissance des dispositions particulières des arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours, respectivement pour les MCF et les PR.

Point d'attention (art. 60 Loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état) : dans le cadre d'une demande de mutation ou de détachement au titre du rapprochement de conjoint, les candidats pacsés doivent également établir la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts.

- pour les pacs établis avant le 01 janvier de l'année civile en cours : avis d'imposition de l'année N-1 :
- pour les pacs établis entre le 01 janvier et le 01 septembre de l'année civile en cours : déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'imposition commune, signée par les deux partenaires.
- A défaut, l'acte de naissance du ou des enfants ou un certificat de grossesse pourra être produit.

Informations complémentaires sur le recrutement :

Des informations plus complètes dont les profils des postes, les compositions des comités de sélection, les conditions d'audition par visioconférence sont disponibles sur le site WEB de l'Université Clermont Auvergne : www.uca.fr, onglet « Université » puis rubriques « Travailler à l'UCA » et « recrutement » : http://www.uca.fr/universite/travailler-a-l-uca/recrutement/

Suivi dématérialisé du dossier de candidature Vous ne recevrez aucun document de la DRH

Tout au long de la procédure vous pourrez suivre le traitement de votre candidature en vous connectant à l'application GALAXIE. Vous serez alerté par courrier électronique chaque fois qu'une évolution interviendra. Il appartient au candidat de consulter régulièrement sur GALAXIE l'état d'avancement de son dossier même déclaré recevable et ultérieurement l'état de son classement.

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée au service recrutement de la DRH/UCA, le cachet d'arrivée faisant foi.

Aucune invitation à compléter le dossier ne sera envoyée au candidat par le service recrutement de la DRH.